



# Intervention unitaire CGT, UNSA, SUD Rail, CFDT

Rassemblement national des cheminots ex-apprentis ou élèves

28 avril 2011 devant le Ministère du Travail à Paris

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues, chers camarades,

C'est au nom des fédérations syndicales CGT, UNSA, SUD - Rail, CFDT que je m'exprime devant vous aujourd'hui.

Le pacte de compétitivité ou pacte pour l'euro porté par le couple SARKOZY – MERKEL au niveau européen entraîne de nombreux pays dans la régression sociale, le chômage de masse, la casse des services publics. Gel des salaires, réduction des emplois publics, paupérisation des salariés actifs et retraités sont les seules perspectives que tracent les gouvernements européens pour répondre aux exigences des agences de notations, du patronat, de la Banque Centrale Européenne et du Fond Monétaire International. Après la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, ce sont tous les peuples d'Europe qui sont concernés par ces politiques de destruction des droits sociaux.

En France, le programme de stabilité de la France 2011 – 2014 qui arrive au Sénat et à l'Assemblée Nationale s'inscrit pleinement dans cette démarche. Le Gouvernement entend ainsi installer dans la durée sa politique d'austérité par un débat tronqué, bafouant une fois encore les démocraties parlementaires et sociales. Réductions des droits sociaux, fermeture d'écoles et d'hôpitaux publics, réductions drastiques d'emplois dans les fonctions publiques d'Etat et territoriale, accentuation de l'ouverture à la concurrence des services publics et dégradations sociales pour les salariés des entreprises publiques, tels sont les principes que le gouvernement entend imposer de manière constitutionnelle.

La sphère financière et le MEDEF n'en ont jamais assez. Le gouvernement s'applique à répondre à leurs exigences par la casse méticuleuse de tout ce qui fonde notre socle social basé sur des valeurs de justice et de solidarité.

La Direction de la SNCF emboîte le pas de cette politique de rigueur, casse de l'emploi, mesures d'austérité sur les salaires et les déroulements de carrière, remise en cause du droit de grève, pression sur les cheminots sur la productivité et la mobilité forcée, développement des emplois précaires, dégradation du service public dû à la Nation. A tous les niveaux de l'entreprise les lois de la rentabilité financière prennent l'ascendant sur l'ensemble des valeurs du service public et sur les conditions sociales des cheminots.

Les manifestations unitaires du 1<sup>er</sup> Mai qui se dérouleront sur l'ensemble du territoire doivent être pour l'ensemble des salariés actifs et retraités l'occasion de donner un signe fort au gouvernement et au patronat français de notre refus de cette politique de régression sociale conduite à marche forcée par le Président de la République et ses Ministres à la solde du MEDEF et du monde de la finance.

C'est dans ce contexte social très dégradé que se déroule aujourd'hui la journée d'action nationale pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité. Cette journée de mobilisation à l'appel des organisations syndicales interprofessionnelles CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires rassemble des milliers de salariés sur l'ensemble du territoire.

Les aspirations à une juste réparation des conséquences de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie font partie des raisons profondes des mobilisations des salariés tant dans le privé que dans le public. De façon plus large, toute souffrance au travail doit être combattue et le travail doit être réhabilité.

Ce n'est pas de travailler plus que les salariés ont besoin mais de travailler mieux et travailler tous!

D'ailleurs, l'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie a été reconnue par la loi réformant les retraites de 2003 en prévoyant dans son article 12 une négociation au niveau interprofessionnel.

Toutes les organisations syndicales ont porté un dispositif permettant à la fois de prévenir les mauvaises conditions de travail et de compenser les effets liés à l'exposition aux pénibilités, notamment par un départ anticipé à la retraite.

Les négociations engagées de 2005 à 2008 n'ont pas abouti.

Pourtant les travaux menés par les experts comme par les chercheurs et les négociateurs ont apporté de nombreux éléments permettant de penser qu'il est possible de définir, de prévenir et de réparer les pénibilités subies.

L'injuste réforme des retraites du 9 novembre 2010 ne répond pas à l'un des objectifs fixés par les organisations syndicales : permettre à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés moins exposés.

Les projets de décrets sur la pénibilité viennent d'être rejetés par les organisations syndicales dans les différentes instances de concertation.

Le Gouvernement doit entendre les exigences qui s'expriment et prendre en compte la réalité du monde du travail. C'est une question de justice sociale. La pénibilité ne peut pas être jugée sur des critères individuels de taux d'invalidité, mais bien sur une exposition dans la durée à des conditions de travail qui usent les organismes.

A la SNCF, à l'issue du conflit de fin 2007 contre la réforme des régimes spéciaux de retraite, le gouvernement comme la direction de la SNCF ont été contraints par le rapport de force d'ouvrir des discussions sur le sujet de la pénibilité.

Au début des négociations à peine 20 emplois repères étaient acceptés par le Gouvernement et la Direction SNCF avec seulement trois critères de pénibilité.

Suite à la mobilisation des cheminots, il ressort de la négociation de mars 2008 :

- 22 critères ;
- 58 emplois repères reconnus par décret pour près de 40 000 cheminots ;
- mise en place d'un système de cessation progressive d'activité spécifique ;
- la majoration de la prime de travail intégrée dans la part de salaire liquidable ;
- la poursuite des négociations dans les métiers qui répondraient aux 22 critères.

De plus, il est mis en place :

- 21 établissements tests avec un travail au sein du CHSCT pour trouver des pistes de réduction de la pénibilité.
- un observatoire national pour l'amélioration des conditions de vie et de travail avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

A ce jour ce sont 81 emplois repères reconnus concernant plus de 70 000 cheminots. Nous exigeons du gouvernement la promulgation d'un décret entérinant la reconnaissance de l'ensemble des emplois repères reconnus à pénibilité avérée.

Pour autant, la Direction SNCF et le Gouvernement ne sont pas quittes sur le sujet.

Nombres de métiers, et en particulier ceux de la filière « commercial voyageur » pour les agents de la vente et des escales qui répondent à tous les critères de reconnaissance, nécessitent d'être considérés à pénibilité avérée.

En lien et en cohérence avec ces exigences qu'il faut poursuivre en amplifiant le rapport de force, les Fédérations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA, SUD Rail, CFDT, ont ainsi décidé de se saisir de cette journée de lutte pour exiger du Gouvernement le respect des engagements pris envers les cheminots ayant les carrières les plus longues dans l'entreprise SNCF.

Alors que celui-ci avait concédé des mesures pour les cheminots ex-apprentis ou élèves SNCF, dans le cadre du mouvement revendicatif d'octobre/novembre 2007 la large majorité des agents concernés ne peuvent pas à ce jour bénéficier de ces dispositions permettant d'atténuer les effets de la décote sur leur pension de retraite.

Pour rappel, les mesures obtenues permettaient aux agents concernés de bénéficier de la prise en compte de leurs 8 trimestres d'apprentissage dans le calcul des annuités pour atténuer les effets de la décote et d'une majoration salariale de 2% (0.25% par trimestre) pour améliorer leur niveau de pension.

Or le mode de calcul des trimestres d'apprentissage qu'entend imposer le gouvernement est celui qui sévit au régime général et qui ne permet pas, au regard de la faiblesse des rémunérations prises en compte, de valider l'ensemble voire la totalité des trimestres.

Il y a urgence à régler cette injustice car nombre de cheminots ex-apprentis ou élèves partent ou vont partir en retraite prochainement et leur pension une fois liquidée ne pourra être recalculée pour prendre en compte les mesures prévues.

Cette non-validation pénalise fortement ces agents qui comptent d'ailleurs les carrières les plus longues de l'entreprise.

Cela entraîne une augmentation du niveau de la décote sur leur pension de retraite du régime spécial et la réduction de la revalorisation de leur traitement obtenue en 2007.

Cette situation est d'autant plus injuste que le mode de calcul pour valider un trimestre a été modifié en 1977, ce qui crée un système à 2 vitesses entre les cheminots concernés selon leur date d'embauche.

Les Fédérations Syndicales de Cheminots représentatives CGT, UNSA, SUD Rail, CFDT, restent déterminées et mobilisées sur ce dossier et vont interpeller le Gouvernement afin que s'engage au plus vite un cycle de négociations comme l'avait promis le ministre Xavier BERTRAND par courrier le 10 janvier dernier.

Les Fédérations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA, SUD Rail, CFDT, demandent au Gouvernement de prendre rapidement une mesure qui permette de rétablir les cheminots ex-apprentis ou élèves dans leurs droits et de respecter les engagements pris en 2007.

Cette mesure doit prendre la forme d'une validation par le régime spécial SNCF de l'ensemble des trimestres d'apprentissage effectués à l'instar de systèmes qui ont été mis en place dans d'autres régimes de retraite.

La CPRP SNCF s'est d'ailleurs exprimée favorablement pour que cette disposition soit mise en œuvre.

Tout refus relèverait alors d'un dogmatisme politique visant à cibler les cheminots dans un esprit revanchard pour leur faire payer leur engagement contre les réformes des retraites en 2007 et en 2010.

Conscientes de l'injustice faite aux cheminots concernés et déterminées à contraindre le gouvernement et la Direction de la SNCF à respecter leurs engagements, les Fédérations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA, SUD Rail, CFDT, s'engagent à ne pas lâcher sur ce dossier et poursuivront la bataille jusqu'à ce que des mesures concrètes soient prises pour rétablir les cheminots dans leur droit.

La présence aujourd'hui de plus de 700 cheminots venus de toute la France et les plus de 6000 signatures de la pétition unitaire démontrent au Gouvernement et à la Direction de la SNCF, s'il en était besoin, la détermination qui nous anime pour que justice soit rendue aux cheminots ex-apprentis ou élèves!

Une délégation syndicale unitaire va être reçue maintenant par le Ministère du Travail et un compte-rendu de cette rencontre vous sera fait à la sortie.

Merci de votre attention.